

objet : dossier de demande de
renouvellement de l'autorisation de
dragage de la ria de Pornic
et de l'immersion des sédiments

Préfecture de Loire-Atlantique
Direction de l'Aménagement et de
l'Environnement
Bureau de l'Environnement

n/réf : LER/MPL/07.139/Na

44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 14 août 2007

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral
et Ressources aquacoles
Morbihan – Pays de Loire
(LER/MPL)

12, rue des Résistants
B.P. 86
56470 La Trinité-sur-Mer
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'Île d'Yeu
BP 21105
44311 Nantes cédex 3
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

Dossier suivi par Hélène Jeanneret (LER/MPL) et Jérémy Lobry (EMH)

Monsieur le Préfet,

L'étude d'incidence du dragage et de l'immersion des sédiments de la ria de Pornic nous amène à formuler les remarques suivantes :

Sur la forme, le document est clair et relativement bien présenté ; en particulier, les arguments qui ont présidé au choix de la méthode de dragage sont bien exposés et pertinents (pp. 18 et 62). On peut toutefois regretter que certaines informations n'aient pas été mises à jour (ex. : données DDASS de 2004 alors que le rapport est daté de mai 2007, p. 46).

On peut aussi constater, à plusieurs reprises, un manque de sources ou de références bibliographiques de nature à étayer l'argumentaire. C'est notamment le cas pour le descriptif des communautés aquatiques (pp. 44-45), les activités de pêche (p. 57) ou encore les conséquences de l'enfouissement pour les espèces présentes sur le site de clapage (p. 72). Tout ceci ne remet cependant pas en cause l'exactitude des descriptions et la pertinence des arguments avancés.

Sur le fond, nous nous sommes attachés aux domaines suivants :

Qualité des sédiments

- Le plan d'échantillonnage présenté sur la planche 3 devrait indiquer les secteurs spécifiques susceptibles d'induire une augmentation de la

contamination des sédiments (zone de carénage, poste de carburants,...), d'autant que le document précise en p. 24 que ces secteurs doivent être des "zones d'échantillonnage privilégiées". Il faut donc s'assurer qu'ils entrent bien dans la composition des échantillons moyens.

Il aurait été judicieux également de comparer le plan d'échantillonnage et les résultats actuels avec ceux de la campagne de dragage précédente.

- Les analyses effectuées sur les sédiments en 2007 révèlent une contamination inférieure au niveau N1 de Géode pour l'ensemble des paramètres, ce qui confirme les résultats de la CQEL dans le secteur de l'anse au Lapins (planche 5). L'incidence du projet sur le milieu récepteur apparaît donc faible. On soulignera cependant que la fosse de Kerouars peut servir de zone d'hivernage pour les juvéniles de poissons plats, dont la sole (*Solea solea*), qui utilisent la baie de Bourgneuf comme zone de nourricerie. Il conviendra donc de bien s'assurer que les conditions seront optimales pour disperser les sédiments dragués vers le large.

Impact sur le milieu récepteur

- Nous sommes bien sûr favorables au rejet des sédiments au jusant en condition de houle modérée et à la localisation par GPS des lieux d'immersion, afin d'éviter le dépôt des sédiments dragués à l'extérieur de la zone autorisée. La concertation avec les professionnels de la conchyliculture en baie de Bourgneuf, voire avec les pêcheurs de la baie, devrait permettre d'affiner les conditions de rejet afin de préserver au mieux les activités économiques et limiter les impacts écologiques.
- Il manque dans le document le bilan de la précédente campagne de dragage (1998-1999), et le retour d'expérience, cité pour la première fois à la p. 72 ; celui-ci aurait pu permettre de justifier les choix retenus, aussi bien en termes de technique de dragage que de site d'immersion ou de protocole de suivi. En effet, le dossier affirme que "les suivis et retours d'expérience [...] sont largement positifs [...] sur l'environnement naturel et humain" (p. 80) ; néanmoins, il n'apporte aucune précision sur les résultats d'un tel suivi. En particulier, rien n'indique si les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1997 ont été respectées (cf. plus loin).

Surveillance, mesures compensatoires

- Nous validons la proposition de suivi de la qualité bactériologique des coquillages (p.80). En revanche, nous pensons que le suivi proposé sur le site d'immersion n'apportera pas beaucoup d'informations sur l'impact du clapage ; il pourrait être supprimé au profit du suivi de la contamination chimique des coquillages.
En effet, un tel suivi devrait être mis en place (avant et après le dragage) sur les gisements situés à proximité de la ria, afin de valider l'hypothèse

d'absence d'impact au voisinage de la zone draguée. Ceci permettrait d'harmoniser, au niveau départemental, les suivis mis en place lors des opérations de dragage puisqu'un suivi équivalent a déjà été entrepris à l'occasion du dragage et de l'extension du port de Piriac-sur-mer, où les niveaux de contamination des sédiments étaient un peu plus faibles que ceux de la ria de Pornic.

- La faible contamination chimique des sédiments portuaires ne doit d'ailleurs pas empêcher les gestionnaires du port de fiabiliser les équipements de carénage, de distribution de carburant, de récupération des eaux usées,... A cet égard, il est surprenant de constater que la récupération des huiles et liquides hydrauliques usagés, leur stockage dans des réservoirs étanches et leur évacuation par un professionnel agréé sont présentés comme une mesure compensatoire (p. 78) lors de l'extraction des sédiments portuaires. Il serait intéressant d'obtenir davantage d'informations sur la gestion actuelle de ces déchets.
- Le groupe de travail sur le dragage des ports de la baie de Bourgneuf, créé dans le cadre du SMVM, avait préconisé, dès 1996, de réaliser des mesures bathymétriques avant le clapage puis 6 à 12 mois après, ainsi que des analyses du sédiment et de la faune. Ces propositions avaient été reprises dans l'étude d'incidence de 1997 et dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1997.

Le dossier ne donne aucune information sur le suivi de ces préconisations à l'issue de la précédente campagne de dragage ; il est indispensable, avant la prochaine campagne, de réaliser de nouvelles analyses de la faune et du sédiment sur la zone d'immersion, afin d'évaluer les modifications intervenues dans la fosse Kerouars au cours des dix dernières années (les dernières données mentionnées par l'étude datent en effet de 1997).

De plus, le suivi bio-sédimentaire du site de clapage devrait faire partie de la surveillance ultérieure.

- Les mesures compensatoires mentionnées à la p. 78 (§1.3) sont davantage une liste de bonnes pratiques et devraient être plus volontaristes. En effet, peut-on considérer comme des mesures compensatoires (p. 78) le fait que les moteurs "pourront" utiliser de l'huile biodégradable ou qu'une récupération d'hydrocarbures par pompage est "envisageable" ? De même, à la p. 79, il faudrait écrire que la gestion des clapages "devra" - et non "pourra" - être présentée au Service de Police de l'Eau chaque année.

En conclusion, nous émettons un **avis favorable** au dragage et à l'immersion des vases de la ria de Pornic, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- Préciser, dans le plan d'échantillonnage préalable au dragage, les zones d'échantillonnages privilégiées (carénage, poste de carburants, rejets,...) ;
- Fournir le bilan de la précédente campagne de dragage, conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1997 ;
- Compléter les moyens de surveillance proposés, sur le modèle des recommandations que nous avons faites pour le port de Piriac-sur-Mer : suivi de la contamination chimique des coquillages aux abords de la ria avant et après la campagne de dragage, analyse du sédiment et de la faune benthique sur la zone d'immersion ;
- Prévoir de véritables mesures compensatoires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Luçay HAN CHING

Directeur du centre de Nantes

Copies :
LER/MPL Nantes et La Trinité
EMH
DOFLER Brest